



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2022

Compte-rendu affiché le : 10 février 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture : 10 février 2022

N° 21-02-03

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 février 2022

OBJET :

Camping municipal du Val de Coise – Avis sur tarifs 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Christine PALLEY – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Gérard ALLANCHE - Guy BERNE à Gérard ALLANCHE - Daniel DUCROS à Jacques DECHANDON - Michel FRANCHINI à Philippe DENIS - Joaquim DE ALMEIDA à Philippe DENIS.

Membre excusé :

Rémi COURAULT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220209-21-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2022

Affichage : 10/02/2022



Place de la Devisé - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@maire.saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

OBJET DE LA DELIBERATION :

CAMPING MUNICIPAL DU VAL DE COISE – AVIS SUR TARIFS 2022

Monsieur Gilles GRANGIER rappelle que la gestion du camping du Val de Coise a fait l'objet d'une délégation de service public. Conformément à l'article 5 du cahier des charges, la société ALPHA CAMPING, délégataire, est tenue de soumettre à l'avis du Conseil, les tarifs à appliquer aux usagers pour la saison suivante.

Ces tarifs sont établis suivant la grille ci-jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de tarifs 2022 à appliquer aux usagers du camping du Val de Coise, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** ces tarifs et **AUTORISE** la Société ALPHA CAMPING à les appliquer pour l'année 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 10 février 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220209-21-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2022

Affichage : 10/02/2022